

## Intervention suisse en Turquie à la suite d'un tremblement de terre

(Résumé des rapports de Monsieur Bill, datés des 5 octobre 1975, avril 1976, 3 mai 1976 et juin 1976)

Le 6 septembre 1975, un violent tremblement de terre de force 6/8 de l'échelle Richter frappait la partie nord de la Province de Diyarbakir, en Anatolie. Epicentre : Lice, ville de 8'200 habitants située à 1'400 m et les villages environnants. Ce séisme a atteint plus de la moitié des 70'000 habitants vivant dans cette région. Le bilan a été lourd : 2'380 tués, 3'770 blessés, 35'000 sans abris, 7'000 maisons totalement détruites, 7'000 autres inhabitables.

Dès l'annonce de ce désastre, la Suisse offrit son aide à la Turquie. Celle-ci la déclina. Elle semblait vouloir surmonter seule la situation. Peut-être se méfiait-elle aussi de certaines ingérences étrangères ? Puis, à la réflexion et sans doute aussi devant l'ampleur des dommages, elle accepta l'aide étrangère, dont la nôtre. Le Délégué répondit aussitôt à son appel, et, accompagné d'un collaborateur, du Directeur de la maison Durisol et d'un architecte, volontaire du Corps suisse de secours, effectua, du 29 septembre au 4 octobre 1975, une première mission de reconnaissance. Celle-ci lui permit

- d'apprécier l'accueil et la disponibilité des autorités gouvernementales, provinciales et municipales turques;
- de constater que ces dernières et le Croissant Rouge avaient remarquablement bien maîtrisé la situation de crise et s'apprêtaient déjà à passer à la phase de reconstruction. 7'000 maisons préfabriquées étaient prévues, dont 3'000 devaient être prêtes avant l'hiver, et le furent;
- d'arriver rapidement à la conclusion que l'Aide suisse ne pouvait qu'appuyer cet effort de reconstruction;
- de décider, d'entente avec les autorités turques, de reconstruire Yünlüce, pauvre village de paysans de montagne, situé à 1'200 m et à 10 km de Lice. Il comptait 700 habitants, dont 103 avaient été tués et 120 maisons, toutes détruites.

- 2 -

Il fut alors convenu de se répartir les tâches. Une partie du village serait reconstruite par les Turcs et l'autre par les Suisses, avec l'aide d'une main d'oeuvre locale. Le tout sur un nouvel emplacement, plus sûr, choisi par les autorités turques.

Mais on était alors au début d'octobre. L'hiver, rigoureux dans cette région, approchait. Les sinistrés vivaient encore sous tente. Il fallait agir vite.

Aux termes d'un protocole signé à Ankara, le 3 octobre 1975, le Délégué s'engageait, sous réserve de l'approbation du Conseil fédéral, à transporter de Suisse et à ériger à Yünlüce, dans un délai de 6 semaines, 50 maisons préfabriquées d'un étage, d'une surface de 53 m<sup>2</sup>. Puis, en 1976, de parachever cette opération par des travaux d'infrastructure, ainsi que diverses constructions à caractère social. De leur côté, les autorités turques devaient choisir les terrains appropriés, préparer les fondations, amener l'eau et fournir des précisions sur le genre de maisons souhaitées. Ce protocole prévoyait en outre l'appui financier de la Croix-Rouge suisse à ce projet de reconstruction.

#### lère phase (8.10 - 26.11.1976)

L'approbation du Conseil fédéral, le 6 octobre, du protocole signé à Ankara permit de déclencher aussitôt l'opération. La maison Durisol commença à fabriquer les maisons, le Délégué à engager des volontaires. Un premier groupe d'entre eux partit la semaine suivante pour Yünlüce. Il y fut rejoint le 27 octobre par le gros du contingent, fort de 15 hommes, dirigés par deux ingénieurs, MM. Bürgi et Sturm. 40 ouvriers turcs avaient entre-temps posé les fondations. Les premiers camions chargés de matériel arrivaient, après avoir parcouru 4'000 km, de telle sorte que, trois semaines plus tard, au prix d'un travail ininterrompu - dans des conditions difficiles - et d'un dévouement remarquable, tant du côté turc que suisse, les 50 maisons étaient montées.

./.

- 3 -

Une centaine de familles en prirent aussitôt possession et purent y passer l'hiver, le plus rigoureux enregistré depuis 47 ans.

La construction et l'occupation de ces logements fit par ailleurs l'objet, le 28 novembre 1975, à Lice, d'un protocole de remise, dans lequel le Délégué s'engageait à examiner la possibilité de parfaire cette opération en 1976. Son coût s'est élevé à Fr. 1'094'000.- dont Fr. 107'000.- furent versés par la Croix-Rouge suisse.

2ème phase (25.4 - 15.8.1976)

Une nouvelle mission exploratoire, conduite par M. Bill, se déroula en Turquie du 24 avril au 1er mai 1976. Elle avait pour objet de se rendre compte de l'état des maisons construites l'année précédente et de s'enquérir des besoins de la population et des souhaits des autorités turques.

A sa grande satisfaction, la délégation constata que le village reconstruit avait fort bien résisté à l'hiver et aux rudes intempéries.

Les nombreux contacts que le Délégué noua avec les autorités locales lui permirent par ailleurs de conclure, le 30 avril, un nouvel accord avec le Gouvernement turc.

Cet accord prévoyait, du côté suisse, la construction de 4 bâtiments scolaires, un dispensaire, une salle de réunion, une mosquée, un pont, une station de distribution d'eau et des fontaines, ainsi que 150 étables, destinées non seulement à Yünlüce, mais aussi aux villages environnants. (Il était apparu aux autorités turques qu'il fallait éviter de faire de ce village un modèle, qui aurait pu être l'objet d'envie et de mécontentement dans les environs et qu'il était dès lors préférable de mettre également les localités avoisinantes au bénéfice de notre aide).

De son côté, le Gouvernement turc s'engageait à fournir, entre autres, la main d'oeuvre locale nécessaire (30-50 ouvriers) ainsi que divers matériaux (ciment, sable, etc.), des moyens de transport et des carburants.

En deux mois, du 15 juin au 15 août, tous ces projets furent réalisés par un nouveau groupe de 12 volontaires - maçons, charpentiers - et une cinquantaine d'ouvriers turcs. Seules les 150 étables ne furent pas terminées, à dessein. Il avait été décidé d'apporter tout le soin au montage d'une charpente et d'un toit pouvant résister aux secousses sismiques et de laisser les bénéficiaires les compléter, selon les habitudes traditionnelles.

Quelques jours avant la fin des travaux, soit du 5 au 11 août, le Délégué eut encore l'occasion d'accompagner sur place 4 journalistes de la TV Tagesschau, du Tagesanzeiger et de l'ATS. Ces derniers ont ainsi pu voir le Corps suisse de volontaires à l'oeuvre et se rendre compte des réalisations faites et de l'extrême pauvreté de la région en question.

C'est sur ce dernier point que le Gouvernement turc a tenu à plusieurs reprises à mettre l'accent. Certes, il s'est montré extrêmement reconnaissant de l'aide que la Suisse a déjà apportée à la Province de Diyarbakir; elle serait exemplaire, comparée aux contributions d'autres pays et organisations, notamment les Nations Unies et la Grande-Bretagne. Mais la population de cette région est tellement misérable et elle a été si durement touchée par le séisme qu'elle a beaucoup de peine à se relever. La Suisse pourra-t-elle l'aider, dans une phase ultérieure, par une action visant à promouvoir l'agriculture de montagne dans cette région ? A cette question, le Délégué a répondu que le problème serait examiné en Suisse. Il l'a soumis au début du mois de juin dans son rapport intitulé "Vorschlag zuhanden des Dienstes für technische Zusammenarbeit". Nous venons

- 5 -

d'apprendre à ce sujet la décision de l'Ambassadeur Heimo d'envoyer un expert étudier la question sur place.

Pour son opération de secours 1975/1976 qui consistait en fait à colmater une brèche, la Suisse a investi quelque Fr. 2'951'000.- dont Fr. 390'000.- représentent la contribution de la Croix-Rouge. Il est souhaitable qu'elle ne s'en tienne pas là et que la Coopération technique prenne l'an prochain, comme il en est question, la relève de l'Aide suisse en cas de catastrophe, pour tenter d'élever un peu le niveau de vie d'une population extrêmement pauvre et digne, avec laquelle nous avons déjà noué d'excellents contacts.

4.11.1976